

# Programme ontarien de dépistage du cancer du col de l'utérus (PODCCU) : Guide de reprise du dépistage du cancer du col de l'utérus après un congé du service de colposcopie

## Les soins lors d'une colposcopie

Lors d'une colposcopie, on réalise un examen du col de l'utérus pour éliminer la présence de lésions cervicales précancéreuses ou de cancer du col de l'utérus. Quel que soit le type de VPH ou le résultat de la cytologie des personnes au moment de leur orientation vers les services de colposcopie, la plupart d'entre elles n'auront pas de cellules de haut grade détectées lors de la colposcopie. Ces personnes n'auront pas besoin de traitement et pourront être mises en congé du service après une ou deux visites. Les personnes chez qui des cellules de haut grade sont détectées seront traitées et suivies au cours d'un certain nombre de visites dans une clinique de colposcopie (on appelle cela la « période de traitement »).

## Congé du service de colposcopie vers les soins primaires

Lorsqu'une personne est mise en congé du service de colposcopie après avoir été évaluée et traitée, la probabilité que des cellules cervicales précancéreuses et un cancer du col de l'utérus se développent est grandement réduite et la personne peut reprendre le dépistage du cancer du col de l'utérus dans un milieu de soins primaires. À sa sortie du service de colposcopie, la personne se verra remettre une feuille de sortie dans laquelle le colposcopiste recommandera le prochain intervalle pour le dépistage du cancer du col de l'utérus en soins primaires.

Le risque de développer des lésions cervicales précancéreuses ou un cancer du col de l'utérus d'une personne déterminera le moment où celle-ci pourra reprendre un dépistage de routine. Les personnes présentant un risque moindre peuvent reprendre un dépistage dans un intervalle de cinq ans et les personnes immunodéprimées peuvent reprendre dans un intervalle de trois ans. Les populations immunodéprimées suivantes peuvent présenter un risque accru de développer des lésions cervicales précancéreuses et un cancer du col de l'utérus. Elles doivent se faire dépister tous les trois ans : les personnes atteintes du VIH/SIDA, quel que soit leur numération des lymphocytes T-CD4; les personnes ayant une immunodéficience congénitale (primaire); les receveurs d'organes (organe solide ou greffes allogéniques); les personnes ayant besoin d'un traitement (en continu ou à intervalles fréquentes) comportant des médicaments immunosuppresseurs depuis trois ans ou plus; les personnes atteintes d'un lupus érythémateux disséminé, qu'elles reçoivent un traitement immunosuppresseur ou non; les personnes présentant une insuffisance rénale et nécessitant une dialyse.

## Termes clés

AGC = atypique des cellules glandulaires; AIS = adénocarcinome in situ;  
ASC-H = cellules malpighiennes atypiques, sans exclure les lésions intra-épithéliales malpighiennes de haut grade;  
ASCUS = cellules malpighiennes atypiques de signification indéterminée; VPH = virus du papillome humain;  
HSIL = lésions intra-épithéliales malpighiennes de haut grade; LSIL = lésions intra-épithéliales malpighiennes de bas grade;  
LSIL-H = lésions intra-épithéliales malpighiennes de bas grade, sans exclure de HSIL;  
NILM = négatif pour lésion intra-épithéliale ou malignité; SCC = carcinome spinocellulaire

**Tableau 1 : Recommandations sur le dépistage du cancer du col de l'utérus après un congé du service de colposcopie pour les personnes n'ayant pas reçu de traitement (c.-à-d., pas de détection de HSIL ou AIS lors de la colposcopie)**

Premier intervalle de dépistage après congé			Deuxième intervalle de dépistage après congé	
Orientation pour une cytologie depuis le milieu de soins primaires	Statut du VPH au moment du congé du service de colposcopie	Mesure	Résultat du dépistage lors du premier rappel	Mesure
Normal (NILM) ou lésions de bas grade (ASCUS ou LSIL)	Test VPH non répé colposcopie	Dépistage dans 2 ans	Négatif au VPH	Reprise du dépistage pour les personnes présentant un risque moindre dans 5 ans <sup>1</sup>
			Positif au VPH <sup>2</sup>	Nouvelle orientation vers un service de colposcopie
Lésions de haut grade (ASC-H, LSIL-H, AGC, HSIL ou AEC)	Négatif au VPH	Reprise du dépistage pour les personnes présentant un risque moindre dans 5 ans <sup>1</sup>	Non Applicable	
	Positif au VPH <sup>2</sup>	Dépistage dans 2 ans	Négatif au VPH	Reprise du dépistage pour les personnes présentant un risque moindre dans 5 ans <sup>1</sup>
			Positif au VPH <sup>2</sup>	Nouvelle orientation vers un service de colposcopie

**Tableau 2 : Recommandations sur le dépistage du cancer du col de l'utérus après un congé du service de colposcopie pour les personnes ayant reçu un traitement (détection de HSIL)**

Premier intervalle de dépistage après congé			Deuxième intervalle de dépistage après congé		Troisième intervalle de dépistage après congé	
Résultat au test de dépistage du VPH lors de la première visite après traitement au service de colposcopie	Résultat au test de dépistage du VPH au moment du congé	Mesure	Résultat du dépistage	Mesure	Résultat du dépistage	Mesure
Négatif au VPH	Négatif au VPH	Reprise du dépistage pour les personnes présentant un risque moindre dans 5 ans <sup>1</sup>	Non applicable			
Négatif au VPH	Positif au VPH <sup>2</sup>	Dépistage dans 2 ans	Négatif au VPH	Nouveau dépistage dans 2 ans	Négatif au VPH	Reprise du dépistage pour les personnes présentant un risque moindre dans 5 ans <sup>1</sup>
			Positif au VPH <sup>2</sup>	Nouvelle orientation vers un service de colposcopie	Positif au VPH <sup>2</sup>	Nouvelle orientation vers un service de colposcopie
Positif au VPH	Négatif au VPH	Dépistage dans 2 ans	Négatif au VPH	Reprise du dépistage pour les personnes présentant un risque moindre dans 5 ans <sup>1</sup>	Non applicable	
			Positif au VPH <sup>2</sup>	Nouvelle orientation vers un service de colposcopie		

Positif au VPH	Positif au VPH <sup>2</sup>	Dépistage dans 2 ans	Négatif au VPH	Nouveau dépistage dans 2 ans	Négatif au VPH	Reprise du dépistage pour les personnes présentant un risque moindre dans 5 ans <sup>1</sup>
			Positif au VPH <sup>2</sup>	Nouvelle orientation vers un service de colposcopie	Positif au VPH <sup>2</sup>	Nouvelle orientation vers un service de colposcopie
					Non applicable	

**Tableau 3 : Recommandations sur le dépistage du cancer du col de l'utérus après un congé du service de colposcopie pour les personnes ayant reçu un traitement (détection de AIS)**

Premier intervalle de dépistage après congé			Deuxième intervalle de dépistage après congé		Troisième intervalle de dépistage après congé		Première intervalle de dépistage après congé	
Résultat au test de dépistage du VPH lors de la première visite après traitement au service de colposcopie	Résultat au test de dépistage du VPH au moment du congé	Mesure	Résultat du dépistage	Mesure	Résultat du dépistage	Mesure	Résultat du dépistage	Mesure
Négatif au VPH	Négatif au VPH	Dépistage dans 2 ans	Négatif au VPH	Nouveau dépistage dans 2 ans	Négatif au VPH	Nouveau dépistage dans 2 ans	Négatif au VPH	Reprise du dépistage pour les personnes présentant un risque moindre dans 5 ans <sup>1</sup>
							Positif au VPH <sup>2</sup>	Nouvelle orientation vers un service de colposcopie
Positif au VPH <sup>2</sup>			Positif au VPH <sup>2</sup>	Nouvelle orientation vers un service de colposcopie	Non applicable			

Notes de bas de page :

1. Ou dépistage dans 3 ans pour les personnes immunodéprimées.
2. Quel que soit le type de VPH ou la cytologie.

Vous voulez obtenir cette information dans un format accessible? 1-877-280-8538, ATS 1-800-855-0511, [info@ontariohealth.ca](mailto:info@ontariohealth.ca)